

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD**

Procès-verbal de l'assemblée **extraordinaire** du conseil municipal, tenue le **13^e** jour du mois de **juin** de l'an **2024**, à **19 h 00**, au bureau municipal, situé au 9, chemin Gosford Sud, à Ham-Sud, à laquelle sont présents :

Présences : M. Serge Bernier, maire
Mme Diane Audit Goddard, conseillère
M. Simon Larrivée, conseiller
M. Antonin Boulet, conseiller
M. Luc St-Laurent, conseiller
M. William Darveau-Vaillancourt, conseiller
Absence : Mme Marilène Poirier, conseillère

Est également présent : Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Bernier, maire, constate le quorum à **19 h 00** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. M. Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier est également présent et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

20240613-01

1.1 Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour déposé par le directeur général et greffier-trésorier soit adopté tel que proposé.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
20240613-01 1.1 Adoption de l'ordre du jour
2. DOSSIERS À TRAITER
20240613-02 2.1 Adoption des états financiers de la municipalité - année 2023
3. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
20240613-03 4. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2 DOSSIERS À TRAITER

20240613-02

2.1 Adoption des états financiers de la municipalité – année 2023

La firme du Groupe RDL Victoriaville SENCRL explique et dépose les états financiers 2023 de la Municipalité de Ham-Sud. La Municipalité termine son année financière avec un excédent de fonctionnement et d'investissement de 33 194 \$.

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

D'adopter le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2023, tels que présentés.

ADOPTÉE

3 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

20240613-03

4 LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu*

QUE la présente séance soit levée à 19 h 05.

ADOPTÉE

Serge Bernier
Maire

Etienne Bélisle
**Directeur général et greffier-
trésorier**

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Serge Bernier
Maire